

Pôle communication
Tel : 24.66.40

Lundi 24 octobre 2016

INFO PRESSE

Des conventions avec les chambres consulaires pour préparer les entreprises à la TGC

Philippe Germain, président du gouvernement, a signé ce lundi 24 octobre une convention avec chacune des trois chambres consulaires, en présence de Philippe Dunoyer, membre du gouvernement en charge de la fiscalité. Ces conventions d'objectifs et de moyens traitent du dispositif d'accompagnement et de formation des entreprises dans le cadre du passage à la TGC, et de son financement grâce au soutien du gouvernement.

Dans le but d'accompagner la mise en place de la TGC et d'aider les entreprises à l'application de la nouvelle réglementation fiscale, le gouvernement et la direction des Services fiscaux (DSF) font appel aux trois chambres consulaires pour la réalisation d'actions de conseil, de formation et d'information auprès de leurs ressortissants, jusque fin 2017. Ces dernières devront également fournir un rapport d'activité mensuel permettant de faire un bilan des actions menées. Les missions élaborées en concertation avec le gouvernement et proposées par chaque chambre consulaire sont les suivantes :

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI)

Au niveau de la formation :

- Formations professionnelles de 7h destinées au personnel administratif des entreprises et aux professionnels chargés de la comptabilité des entreprises, soit une capacité d'accueil de 500 personnes en formation professionnelle continue.
- Formations généralistes de 4h aux chefs d'entreprises (les ateliers de la TGC) : un prévisionnel de 130 sessions réparties sur Nouméa, Koné, Bourail et Poindimié soit une capacité de 2 600 entrepreneurs formés.
- Un module dédié à la TGC dans la formation "2 jours pour entreprendre".

Au niveau du conseil :

- Contact direct de 6 000 entreprises via une plateforme téléphonique.
- Une permanence téléphonique pour répondre aux questions.
- Des rendez-vous personnalisés pour accompagner les entreprises.

Au niveau de la communication et de l'information :

- Accueil dans les agences CCI.
- Mise à disposition de documents pédagogiques et pratiques sur la TGC (via le site internet, par des emailings ou des envois de courrier, dans les agences).
- Une FAQ (Foire aux questions) sera également mise à disposition sur le site internet.

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses du dispositif, la Nouvelle-Calédonie attribue à la CCI-NC

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

une subvention de 30 millions de francs.

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Au niveau de la formation :

- Formation à la TGC sur 1/2 journée.
- Intégration d'un module sur la TGC dans le stage préparatoire à l'installation (SPI).

Au niveau du conseil :

- Assistance et conseils individualisés des artisans sur l'ensemble du territoire.

Au niveau de la communication et de l'information :

- Envoi de courriers de sensibilisation personnalisés selon leur situation fiscale aux chefs d'entreprises artisanales (TGC et dispositif de formation).
- Mise à disposition de documents pédagogiques et pratiques sur la TGC (via le site internet, par des emailings ou des envois de courrier, de flyers dans les agences).
- Création d'outils de simulation fiscale avec la DSF.

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses du dispositif, la Nouvelle-Calédonie attribue à la CMA une subvention de 15 millions de francs.

Pour la Chambre d'Agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC)

Des formations seront effectuées dans chaque commune et dans les tribus.

Au niveau du conseil, des rendez-vous personnalisés seront proposés dans les agences de la CANC, notamment sur l'optimisation fiscale.

Au niveau de la communication et de l'information :

- Contact direct des ressortissants via une plateforme téléphonique.
- Une FAQ (Foire aux questions) sera également mise à disposition sur le site internet.

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses du dispositif, la Nouvelle-Calédonie attribue à la CANC une subvention de 10 millions de francs.

Signataires :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, représentée par sa présidente, Mme Jennifer Seagoe.
- La Chambre d'Agriculture de la Nouvelle-Calédonie, représentée par son président, M. Gérard Pasco.
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, représentée par son président, M. Daniel Viramoutoussamy.